

L'AMI DU ROI,

DES FRANÇAIS, DE L'ORDRE ET SUR-TOUT DE LA VÉRITÉ.

PAR LES CONTINUATEURS DE FRÉRON.

LES PERSONNES dont l'abonnement a commencé au mois d'OCTOBRE, et finit le 31 DÉCEMBRE, sont priées de le renouveler au plutôt, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service, et qu'on ait le tems de faire imprimer les adresses, et de prendre toutes les précautions possibles pour l'exactitude des envois.

De l'état de la France, présent et à venir, par M. de Calonne, Ministre d'état. A Londres, et se trouve chez LAURENT, Libraire, rue de la Harpe, N^o. 18. Prix, 4 liv. 4 sols, broché.

La qualité de ministre, d'agent du pouvoir exécutif ne peut nuire à la confiance que mérite l'Auteur. C'est un ministre, à la vérité, mais un ministre disgracié, un ministre réfugié chez un peuple libre, qui ne tient plus à la France que par l'attachement que tout homme honnête et sensible conserve toujours pour sa patrie. C'est lui qui, le premier, a dévoilé la plaie de l'état; c'est lui qui, le premier, a rapproché le Roi de son peuple; c'est lui qui s'est élevé le premier contre les privilèges pécuniaires de la noblesse et du clergé, et qui a proposé une plus juste répartition des impôts: le peuple, toujours trompé, toujours injuste, s'est obstiné à lui attribuer le désordre de nos finances. parce que le hazard a placé son ministère à l'époque où ce désordre, parvenu au dernier excès, ne pouvoit plus être pallié; mais rien ne le justifie mieux que la prodigieuse augmentation du *deficit*, quadruplé depuis sa retraite, dans l'espace de deux ans. Sous son administration, la dette publique a toujours été acquittée avec une exactitude jusqu'alors sans exemple; le commerce a fleuri; tous les arts ont été encouragés; la France, quoiqu'intérieurement atteinte d'une maladie grave, conservoit encore, à l'extérieur, l'air de la santé la plus brillante; aucun des principes de la vie n'étoit attaqué; sa guérison étoit facile, si elle avoit eu un médecin habile et prudent. Mais, sous le régime des charlatans et des empiriques auxquels on l'a livrée, on l'a vue dépérir tout-à-coup; et aujourd'hui, pâle, languissante, abattue, elle s'avance à grands pas vers le tombeau. L'espoir de faire un grand bien, le désir de sauver

son pays, l'amour le plus pur et le plus désintéressé pour un Roi aussi vertueux qu'infortuné, voilà les motifs qui ont guidé la plume de M. de Calonne. Tandis que tant de libelles n'offrent que les déclamations d'un fanatique obscur, les sophismes so-disant éloquens d'un imposteur, les extravagances et les rêveries d'un ignorant et d'un sot; qu'il est satisfaisant, pour tout lecteur judicieux, de trouver dans un ouvrage, avoué d'un ministre tel que M. de Calonne, les vues d'un homme d'état, la sagesse et l'expérience d'un administrateur qui connoît les hommes, qui a puisé dans un long usage du gouvernement ce tact et ce jugement que les raisonnemens ne peuvent donner. L'autorité d'un pareil écrivain, dans les matières politiques, est bien supérieure à celle des avocats, des praticiens, qui sont aujourd'hui nos législateurs.

L'objet de M. de Calonne, en exposant au grand jour les vices et les dangers de la nouvelle constitution, n'est pas d'armer les citoyens les uns contre les autres, comme le prétendent les ennemis du bien public; jamais la raison et la vérité n'ont excité de guerres civiles; le fanatisme seul fait couler le sang. M. de Calonne est persuadé que pour sauver les Français, il ne faut que les éclairer: son livre n'a point d'autre but que d'arracher le masque dont se couvrent les démagogues, pour séduire la multitude.

« Nation spirituelle, aimable et généreuse, à qui il ne manque que de réfléchir davantage, s'écrie cet écrivain vraiment patriote, jusques à quand vous laisserez-vous aveugler, jusques à quand serez-vous le jouet d'une association d'intriguans, d'enthousiastes et de dupes qui agissent comme si, en les déléguant, vous leur aviez dit: *allez et reversez tout; faites la guerre au roi, au clergé, à la noblesse, à la magistrature, à tous les propriétaires de fonds; ne ménagez que les capitalistes de Paris et les*

agiateurs. Abolissez tous les corps et tous les engagements ; tous les pactes des particuliers , toutes les chartes des provinces , achevez d'abîmer les finances , et réservez-vous de faire tomber sur les terres le poids d'une imposition insupportable ; mais que du milieu de ces décombres s'élève une constitution tellement neuve qu'elle ne ressemble absolument à rien. Sans doute , songeant à ce que vous étiez et à ce que vous avez fait toute votre vie , vous n'avez pas du vous attendre à devenir dans un instant des législateurs suprêmes , des administrateurs universels , des politiques supérieurs à l'expérience de tous les âges et des souverains tous-puissans. Eh bien ! rêvez que vous êtes tout cela et que votre rêve produise un gouvernement qui n'ait aucun modèle , et ne puisse avoir aucun imitateur ».

« Si un tel discours doit paroître le comble de l'extravagance , François , faut-il vous conduire comme si vous l'aviez tenu ? Faut-il subir les maux qui en seroient les conséquences ? Faut-il périr plutôt que d'abandonner une chimère , et vous laisser entraîner dans l'abîme que des têtes exaltées ont creusé sous vos pas ? N'êtes-vous pas encore assez éclairés par le sentiment des maux qui vous oppressent pour prévoir et pour prévenir le sort affreux que l'anarchie vous prépare ? Peuple doux et sensible par caractère , mais capable par moment de tous les excès , vous ne pouvez pas vous reconnoître vous-même dans les cruautés féroces , dont les instigateurs d'une multitude frénétique par crédulité ont souillé votre caractère et votre histoire. Ouvrez enfin les yeux sur vos propres intérêts , et abjurez des sentimens qui répugnent à votre humanité , qui déshonorent le nom françois , et qui en même tems attirent sur vous une suite inépuisable et toujours croissante de calamités. Reprenez les mœurs qui faisoient trouver un charme irrésistible à vivre au milieu de vous. Reprenez votre ancienne et honorable fidélité pour vos rois ; reprenez les jours sereins et tranquilles dont vous jouissiez , et ne regrettez pas les avantages qu'on fait briller à vos yeux , lorsqu'il est certain que tout ce qu'ils ont de réel , vous pouvez l'obtenir sans violences , sans troubles , sans bouleversement , et que ce qu'on vous promet au-delà n'est qu'illusion et tromperie ».

M. de Calonne suit les démagogues dans le ténébreux dédale des manœuvres qu'ils ont employées pour séduire la nation ; il révèle tous les secrets de leur affreuse politique. Ils ont d'abord renversé toutes les têtes , et produit un délire universel avec cette chimère philosophique de l'égalité qui flatte l'orgueil des sots. La crainte d'une disette , tantôt réelle , tant factice , leur a servi pour exciter à volonté les alarmes et le désespoir. Ils ont enflammé les esprits par des peintures du despotisme , outrées en elles-mêmes , et inapplicables au règne de Louis XVI ; tandis qu'ils déroboient le tableau plus vrai ,

plus effrayant des horreurs de l'anarchie. Les grands du royaume , les ministres des autels , les magistrats , tous ceux dont les bienfaits et les dépenses faisoient subsister le peuple , ont été représentés comme ses ennemis et ses oppresseurs , comme autant de conspirateurs contre la nation. Ils n'ont entrete nu ce malheureux peuple , au moment même où ils le plongeient dans la plus profonde misère , que de ses droits , de sa souveraineté , des trophées de sa liberté conquise , des biens infinis qui devoient résulter de la destruction de la monarchie , et ces magnifiques promesses l'ont plus touché que ses souffrances journalières. On lui a fait entendre que , pour assurer le règne de la liberté , il falloit commencer par établir la plus odieuse tyrannie ; c'est en parlant de la liberté , qu'on a fait revivre les proscriptions des Marius et des Sylla , les délations des Nérons et des Tibères , les abominations des siècles les plus barbares ; c'est pour faire triompher la liberté , que le Roi et la Reine , arrachés de leurs palais à travers les corps sanglans de leurs gardes , ont été traînés prisonniers dans la capitale ; c'est pour la liberté , que les princes et les personnes les plus illustres du royaume , que deux cents mille citoyens ont été forcés de chercher , chez les étrangers , un asyle contre la fureur du peuple ; enfin , les dévastations , les incendies , les assassinats , tous les excès du despotisme populaire , ont été les prémices et les appuis de la liberté. Ces grands mots de liberté , de patriotisme , d'intérêt national , ont toujours été employés par tous les fourbes et tous les scélérats politiques : ils ont toujours servi de voile aux forfaits les plus atroces ; on les a vus toujours écrits , en gros caractères , sur les étendards des séditions , des révoltes et des guerres civiles ; mais ceux qu'on a trompés avec ces mots , ne savent pas lire et ne connoissent pas l'histoire.

Après avoir tracé un tableau aussi énergique que fidèle de notre situation actuelle , l'auteur cherche , dans l'avenir , quelque rayon d'espoir , quelque motif de consolation , et n'en trouve point si l'on s'obstine à suivre les mêmes principes : or , les démagogues ne sont point disposés à reculer. Reconnoître et avouer ses torts est une vertu sublime , qui est le privilège exclusif des grands hommes et des belles âmes : les héros de la constitution périront accablés sous les ruines de la France , soutenant toujours qu'ils ont fait son bonheur , et que la déclaration des droits de l'homme est un chef-d'œuvre ; ils mettent leur point d'honneur à combattre l'évidence ; ils auroient trop à rougir s'il leur falloit se rétracter aux yeux même du peuple qu'ils ont séduit ; cette démarche ne seroit pas pour eux sans danger. Tyrans de la nation , mais esclaves de la populace , ils peuvent ordonner le mal , mais ils ne peuvent l'empêcher ; peut-être seroient-ils les premières victimes de leurs efforts pour sauver la patrie : et sacrifier sa vie à la défense de la vérité , est une loi de la religion et de l'honneur , qui n'a point de place dans le code philosophique , et que

nos législateurs ne regardent pas comme un article constitutionnel.

L'esprit qui dirige les électeurs, et que le sieur Larive a si bien exposé dernièrement à l'assemblée, fait juger quel sera le caractère des membres de la prochaine législature. Leurs prédécesseurs auront, sans doute, les plus grandes précautions pour enchaîner leur génie, et mettre la constitution à l'abri de leurs entreprises; mais quand ils seroient libres de la changer, ils ne le voudroient pas; et quand ils le voudroient, ils ne l'oseroient pas.

Ce qu'il y a de plus probable, c'est que la nouvelle législature ne voudra jamais se borner aux fonctions législatives qui lui paroîtront mesquines et obscures. Les grands orateurs, les puissans génies, en tout genre, qui la composeront, ne voudront pas enfouir leur réputation et leur talents, dans la réforme ingrate de nos lois civiles et criminelles. Loin de renoncer aux usurpations de ceux qui leur auront ouvert la carrière, loin de rendre la liberté au pouvoir exécutif, administratif et judiciaire, qu'ils trouveront captifs dans les prisons du corps législatif, ils les traiteront comme les conquérans traitent les rois vaincus par leurs prédécesseurs: aux anciennes conquêtes, ils voudront en ajouter de nouvelles; ils ambitionneront aussi la gloire des ravages et des destructions; leurs yeux avides chercheront de tous côtés quelque chose à renverser, et ne se retireront point sans avoir laissé des traces éclatantes de leur puissance et des marques terribles de leur passage.

M. de Calonne examine en détail les principales opérations de l'assemblée: il en développe les vices essentiels, et nous montre les nouveaux malheurs dont nous sommes menacés, si l'on s'opiniâtre à les réduire en pratique. Son premier coup-d'œil a pour objet les finances, cette partie si essentielle, et peut-être la première de tout gouvernement policé, parce qu'elle a des rapports plus intimes avec le bien être de chaque individu. Les hommes ne se sont réunis en société que pour y vivre plus à leur aise, pour rendre leur existence plus agréable. La mauvaise administration des finances attaque les propriétés en augmentant, en multipliant la contribution; elle ôte au pauvre le nécessaire, au riche l'aisance, à tous, les moyens de subsister honnêtement suivant leur état et leur condition; elle sappe donc les fondemens de toute association politique! les finances sont donc la base de toute bonne constitution? Par quel étrange renversement de toutes les idées, nos législateurs ont-ils prétendu que les finances étoient la dernière chose dont ils devoient s'occuper? Pour rassurer et accaparer les capitalistes, ils ont commencé par mettre la dette de l'état sous la sauve-garde de la foi publique et de la loyauté française; et, par une contradiction qui ne peut échapper qu'au plus aveugle fanatisme, ils ont violé de cette bonne-foi, compromis et déshonoré cette loyauté, par les injustices et les spoliations les plus criantes; ils ont détruit les impôts en détruisant la force publique;

ils ont retranché plusieurs branches considérables des revenus publics, et rendu impossible le paiement de cette dette sacrée qu'ils cautionnent si solennellement. Venu pour combler le déficit, ils l'ont augmenté à un point qui effraie l'imagination: Sous ce M. de Calonne, accusé des plus folles dissipations, il se montoit à 57 millions; dans deux ans la révolution l'a porté à la somme de 250 millions. Ainsi les désordres et les horreurs des guerres de religion, les prodigalités de François I^{er} et de Henri II, la foiblesse, l'inexpérience des deux rois enfans, François II et Charles IX gouvernés par une femme ambitieuse et coquette; la mollesse et l'indolence de Henri III; les fureurs de la ligue, l'avidité des traitans sous Louis XIII; les troubles de la minorité; l'ambition et la magnificence de Louis XIV; le luxe et les vices de la cour de Louis XV, les emprunts ruineux, les anticipations du règne de Louis XVI, n'avoient laissé, dans l'espace de près de quatre siècles, qu'un déficit de 57 millions; et cette admirable constitution qu'on nous présente comme un rare bienfait, comme le gage le plus sûr de la prospérité publique; cette constitution, dans le court intervalle de deux ans, a quintuplé ce déficit, et creusé, dans nos finances, cinq fois plus de désordre que la mauvaise administration des despotes, les rapines des gens de finances, le bouleversement et la licence des guerres civiles, les ravages de tous les vices et de toutes les passions réunies.

Au commencement de l'année 1787 l'état devoit trois milliard, vingt millions; aujourd'hui, de l'aveu même du comité des finances, il doit quatre milliards deux cents quarante et un millions; c'est donc une augmentation de dettes de douze cents vingt et un millions, dont nous sommes redevables aux utiles travaux de l'assemblée; et, pour réparer cet affreux désordre, elle a imaginé deux moyens; les assignat-monnaie, dont on a démontré l'injustice et l'absurdité, une refonte générale des contributions, qui, d'après les calculs les plus certains, laissera nécessairement, dans la recette, un déficit annuel de quatre-vingt-millions.

Ainsi, après avoir attaqué toutes les fortunes et tous les ordres, outre les réductions, rendu les réformes rétroactives, dépouillé la noblesse et le clergé arraché le quart du revenu de tous les citoyens, après avoir doublé l'imposition sur les terres, doublé l'imposition personnelle, quintuplé la taxe du timbre il restera un déficit énorme qu'on ne pourra éteindre qu'avec le sang et la substance du peuple.

Et qu'on ne rejette pas ces malheurs sur une *crise imperieuse*, sur la *nécessité*! Qui la fait naître cette crise? D'où provient-elle cette nécessité? Quand les législateurs se sont emparés de tous les pouvoirs, le déficit n'étoit que de 57 millions; pourquoi est-il quintuplé? La dette publique n'étoit que de trois milliards; pourquoi est-elle augmentée de douze cents millions? A l'ouverture des états-généraux le commerce se soutenoit encore; l'industrie étoit active, le numéraire circuloit abondamment,

Aujourd'hui, pourquoi le commerce est-il aux abois, l'industrie languissante, le numéraire invisible ? Et l'on objecte la nécessité, et ceux que cette nécessité accuse l'invoquent sans cesse pour leur défense ; et ce mot, qui fut toujours le prétexte de la violence, et la ressource de l'impéritie, est la réponse favorite que les plus coupables auteurs des calamités publiques opposent aux plus justes reproches.

« Malheureux peuple, s'écrie M. de Calonne, voyez ce que vous vaut, en dernier résultat, l'expropriation de l'église et la dureté des décrets taxateurs du traitement des ministres de l'autel ! Ils vous aidoient ces ministres d'une religion bienfaisante, et désormais ils seront à votre charge ; leurs charités soulageoient les pauvres, et vous allez être imposés pour subvenir à leur entretien ! Je sais qu'en vous révélant cette vérité, dont il est juste que vous soyez instruits, j'irrite ceux qui vous abusent : mais que m'importe ? Parce que je vous éclaircisse, ils diront que je vous soulève ; mais eux, que font-ils en vous trompant ? Où vous ont-ils conduits, en abusant de votre crédulité ? Vous êtes devenus persécuteurs inhumains de ceux qui vous faisoient vivre, et sectateurs aveugles de ceux qui vous sacrifient. Que peuvent-ils nier, lorsque je n'argumente que d'après leurs aveux, et en prenant pour base leurs propres calculs ».

Au reste, M. de Calonne somme le comité des finances de répondre à ses objections, et de déclarer en quoi il s'est trompé. Le silence sur une telle interpellation seroit un aveu : il doit être cru, s'il n'est pas réfuté ; et le public ne pardonneroit pas un faux dédain, quand il s'agit d'un éclaircissement qui intéresse aussi essentiellement le salut de la nation : on peut cependant assurer d'avance que le comité des finances ne répondra pas.

Avis de M. de Turckheim, officier municipal de la ville de Strasbourg, lors de la délibération qui défend la lecture de l'instruction pastorale de M le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg

M. de Turckheim déclare qu'il se reconnoît incompetent pour prononcer sur l'exécution ou modification des dogmes de l'église catholique, et rompre le bien entre l'évêque et les curés dans les fonctions pastorales, tant que l'église gallicane convoquée n'aura pas donné son assentiment aux nouveaux principes, et qu'elle n'aura suspendu

l'évêque. Que c'est le suffrage qu'il délivre comme citoyen de la religion protestante, ami de la paix, respectant les principes de la confession romaine, auxquels ses concitoyens adhèrent, et auxquels, sans y adhérer lui-même, il ne doit pas faire violence, et demande que sa déclaration, qu'il met sur le bureau, soit consignée dans les registres (1).

Lettre au Rédacteur de l'Ami du Roi.

MONSIEUR,

Permettez qu'en mon particulier je vous remercie des témoignages d'estime que vous avez la bonté de manifester dans votre N^o. CCI, pour la classe honnête des officiers ministériels. Malheureusement les jacobites de l'assemblée nationale n'ont pas d'eux la même opinion ; en voici une preuve sur mille.

Mercredi dernier M. Martineau plaidoit la cause de cette classe infortunée, avec la bonne-foi et la clarté qui règnent ordinairement dans ses discussions. Messieurs, disoit-il, vous allez réduire à la misère cent mille pères de famille répandus sur toute la surface de la France. *Tant mieux, tant mieux*, se sont écriés quelques députés (1). Bientôt ce propos cannibal a été répété par cent bouches et approuvé par des applaudissemens partis des gradins et des galeries.

Il n'est point étonnant qu'avec des dispositions aussi malfaisantes ces cent mille pères de famille aient été misérablement égorgés ce matin. Puisse l'indemnité qu'on leur promet, non pas les préserver du malheur inévitable de mourir de faim, mais au moins les mettre à même de ne pas entraîner, dans leur chute, d'autres pères de familles honnêtes qui leur ont prêté ou qui les ont cautionné.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant
Serviteur, DEVITERNE, ci-devant
procureur au ci-devant parlement
de Paris.

(1) Cet avis a été consigné dans le procès-verbal de l'assemblée municipale tenue le 4 décembre 1790.

(1) J'avois à mes côtés dix témoins que je pourrois citer, qui ont été plus indignés que moi de cette joie barbare.

On souscrit pour ce Journal, rédigé par les Continuateurs de FRÉRON, chez Madame FRÉRON même, rue Saint-André-des-Arts, n^o. 37, au coin de celle de l'Eperon.

Le prix de la souscription pour Paris, est de 30 livres pour un an ; de 16 livres pour six mois, de 9 pour trois mois.

Pour la province, de 53 livres pour un an ; de 18 livres pour six mois ; de 10 pour trois mois.

Toutes les lettres qui ne seront point affranchies resteront au rebut à la poste.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE L'AMI DU ROI.